

Bordereau de signature

048/CA Programme immobilier Mazamet



Signataire	Date	Annotation
alma blazevic, <i>SADM</i>	18/10/2016	 Visa
christophe dulaud, <i>Directeur</i>	19/10/2016	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	19/10/2016	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
alma blazevic, <i>SADM</i>	19/10/2016	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
 Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-10-19)		

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : mercredi 19 octobre 2016 (2016-10-19)

Acquitté en PREFECTURE le 19/10/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize et le quatorze du mois d'octobre, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Mme Astrid JEFFRAULT, directrice de cabinet du Préfet,
Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
M. Vincent LELONG, payeur départemental,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents :

Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, Jacques THOUROUDE, Jean-Michel BOUAT, Marc COUSINIE.
Mmes Isabelle ESPINOSA (suppléante de M. André FABRE), Éva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Nathalie BORGHESE, Michèle VINCENT, Dominique RONDI-SARRAT (suppléante de M. Philippe GONZALEZ), Marie-Dominique PESTRE-SURLES, Martine COURVEILLE.

Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, CNE Guillaume SOULARD (suppléant de CNE Jean-Jacques DARGET), SCH Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA.

Absents excusés :

MM.Éric GUILLAUMIN, Bernard MIRAMOND, médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER, CNE Jean-Marc RAYNAL, CPL Julien ESTIVALS.
Mmes Florence BELOU, Françoise BARDOU.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14/ pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 4.

Date de la convocation : 3 octobre 2016.

~~~~~  
**RAPPORT N°048/CA - 10/16**

**OBJET : Programme de reconstruction du centre de secours de CS MAZAMET et enveloppe budgétaire subséquente**

Le Président rappelle que lors de la départementalisation, l'ensemble des centres de secours avait fait l'objet d'un audit bâtiminaire qui avait permis de les catégoriser comme suit :

- 1ère catégorie : centre adapté (petits travaux) ;
- 2ème catégorie : centre adaptable (à réhabiliter) ;
- 3ème catégorie : centre inadapté (à reconstruire).

Le centre de secours de Mazamet avait alors été classé en 3ème catégorie et vient achever le programme de reconstruction initié en 2003.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de valider :

- le programme de reconstruction du centre de secours de MAZAMET, joint en annexe ;
- l'enveloppe prévisionnelle de l'opération de maîtrise d'ouvrage relative à la reconstruction du centre de secours, fixée à 3 312 820 €.

Cette enveloppe fait l'objet d'une autorisation de programme 2017-2020, d'un montant de 3 312 820 €.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Date de publication : 19/10/2016

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité  
**Acquitté en PREFECTURE le 19/10/2016**

# **PROGRAMME d'extension/réhabilitation du** **centre de secours de MAZAMET**

**Ce document constitue le programme d'extension/réhabilitation du centre de secours de MAZAMET.**

**Il est constitué de 4 parties :**

- **présentation générale de la sécurité civile en France,**
- **présentation générale des sapeurs-pompiers du Tarn,**
- **historique du centre de secours de MAZAMET,**
- **schéma fonctionnel du futur centre de secours.**

# *I/ Présentations Générale des Sapeurs Pompiers de France :*

## *Les sapeurs-pompiers de France*

En France, 85% des sapeurs-pompiers sont des volontaires et 13% sont des professionnels (sauf à Paris, dans les départements 92, 93 et 94 et à Marseille, où les pompiers sont militaires). Cette organisation qui repose sur un engagement citoyen volontaire permet un étroit maillage du territoire, indispensable pour garantir l'égalité des citoyens face aux secours.

Dans chaque département, les sapeurs-pompiers dépendent d'un organisme public, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), financé par les collectivités locales (communes, conseil général) et administré par des élus locaux. Ils sont rattachés au Ministère de l'Intérieur à travers la Direction de la défense et de la sécurité civile (DDSC). Leur hiérarchie suit des grades qui correspondent à ceux de l'Armée de terre. >

## *193 605 sapeurs-pompiers volontaires*

Ce sont des hommes et des femmes, citoyens ordinaires, qui, en parallèle de leur profession ou de leurs études, tout en tenant compte de leur vie familiale, ont choisi de conserver une disponibilité suffisante pour répondre immédiatement à toute alarme émise par le centre de secours dont ils dépendent.

Ils suivent régulièrement des formations et peuvent assurer tous les types de missions incombant aux services d'incendie et de secours. **54%** des volontaires ont **moins de 35 ans**. Ils perçoivent une indemnité sous forme de vacations horaires ainsi qu'une allocation de vétérance lorsqu'ils ont accompli au moins 20 ans de service.

## *33 529 sapeurs-pompiers professionnels*

Fonctionnaires des collectivités territoriales, ils sont affectés principalement dans les grandes agglomérations ou dans les centres de secours fortement sollicités. De plus, ils assurent l'ossature des services départementaux d'incendie et de secours.

Le recrutement se fait par concours, organisés au niveau départemental par les SDIS pour les sapeurs 2e classe et au niveau national par la DDSC pour les lieutenants. Les candidats sont inscrits sur une liste d'aptitude nationale valable trois ans, ils doivent ensuite postuler dans les collectivités territoriales de leur choix.

Ils reçoivent une formation initiale puis une formation continue tout au long de leur carrière.

## *9 247 membres du Service de santé et de secours médical (SSSM)*

Les sapeurs-pompiers disposent d'un important service de santé regroupant des médecins, pharmaciens, infirmiers et vétérinaires. La plupart sont des volontaires et exercent une activité principale libérale ou hospitalière, d'autres sont sapeurs-pompiers professionnels.

### 22 000 jeunes sapeurs-pompiers (JSP)

Les jeunes **de 10 ans à 18 ans** peuvent participer, chaque mercredi et/ou samedi, aux activités des 820 sections de Jeunes sapeurs-pompiers. Animées et encadrées par des moniteurs sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, ces sections permettent de s'initier au secourisme et à la lutte contre l'incendie, mais aussi d'acquérir discipline et civisme. On peut y pratiquer le sport, parfois la musique et participer à des manœuvres, des rassemblements et des compétitions.

### 14 000 Sapeurs-Pompiers au féminin

Chez les sapeurs-pompiers civils, les femmes ont leur place dans l'activité opérationnelle. Elles sont 7,6% à partager la "passion de l'urgence".

### Missions et fonctionnement des sapeurs-pompiers

3 612 000 : c'est le nombre d'interventions réalisées chaque année par les sapeurs-pompiers civils, soit 9 900 interventions par jour, une intervention de sapeurs-pompiers toutes les 8,7 secondes. Le nombre d'interventions a été multiplié par 20 au cours des 30 dernières années.

Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent avec les autres services et professionnels concernés à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence (article 2 de la loi du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours).

Les sapeurs-pompiers sont ainsi des techniciens du risque au premier rang de la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Cette notion de protection est très vaste, elle comprend aussi bien les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes et leur évacuation vers les hôpitaux que la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours, la prévention, la lutte contre les incendies, ainsi que la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

## II/ Les Sapeurs Pompiers du TARN :

Aujourd'hui 1222 sapeurs pompiers assurent la protection de plus de 360 000 habitants et veillent sur 324 communes qui représentent une superficie de 5 758 km<sup>2</sup>. Ils interviennent 24H/24H 7J/7J.

En 2015 le nombre d'interventions était en augmentation par rapport à 2014 (+2,14%). Les sapeurs pompiers ont effectués pour l'année 2015, 22487 interventions, réparties comme suit :

- Secours routiers : 1760 sorties
- Feux : 1710 sorties
- Secours à personnes : 15537 sorties
- Opérations diverses : 1378 sorties
- Risques technologiques 248 sorties

L'ensemble de ces hommes et femmes sont repartis sur 31 centres de secours et administrés par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

### LES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (SPP) :

Les 245 sapeurs pompiers professionnels du département exercent dans les zones les plus urbanisées. Ils sont principalement basés sur les communes qui possèdent une densité importante ou à proximité

de grands axes routiers (ALBI, CASTRES, GAILLAC, CARMAUX, LAVAUUR, MAZAMET, GRAULHET, LACAUNE, LABRUGUIERE,).

Le régime de travail est composé de gardes de (68/an) 12H et de 24H (43/an). L'effectif de garde est de 6 sapeurs-pompiers jour et nuit.

Les SPP doivent intervenir, de jour comme de nuit, en moins de 2 minutes

### **LES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES (SPV) :**

Les 1100 sapeurs pompiers volontaires du département (ils représentent plus de 82% de l'effectif des sapeurs pompiers du département) ont choisi, en plus de leurs activités professionnelles, de mettre leurs compétences, connaissances et leur énergie au service de la population. De jour comme de nuit ils interviennent, par appel général en journée de manière individuelle par le GIC (Gestion individuelle centralisée) et par équipe programmée en période nocturne. Ils doivent dans tous les cas rejoindre le centre de secours par leur propre moyen et intervenir en moins de 5 min minimum.

C'est une fois arrivés au centre qu'ils prennent connaissance du type d'intervention, se changent en conséquence et peuvent décaler.

### **LE S.D.I.S.**

Etablissement public, le SDIS est chargé, de la prévention, de la protection, de la lutte contre les incendies, les accidents, sinistres, catastrophes, risques technologiques et naturels et secours d'urgence. La gestion financière du SDIS est assurée par le Présent du Conseil d'administration.

Le SDIS comprend un Corps Départemental qui regroupe 31 centres de secours et s'articule sur un Etat Major et trois groupement (NORD, SUD ET OUEST). Ces centres sont classés en quatre catégories, en fonction de la structure de leurs effectifs (part de sapeurs-pompiers professionnels) et de leur activité opérationnelle :

- centres de secours principaux (Albi et Castres)
- centres de secours de première catégorie (Gaillac, Lavour, Mazamet...)
- centres de secours de deuxième catégorie (Réalmont, Rabastens, Labruguière...)
- centres de secours de troisième catégorie (Labastide Rouairoux, Vaour...)

Partie administrative et logistique des sapeurs pompiers le SDIS regroupe également le CTA (Centre de Traitement d'Alerte). C'est précisément à cet endroit que sont traités tous les appels téléphoniques émanant du 18 ou 112.

## **III/ Le Centre de Secours de 1<sup>ère</sup> catégorie de MAZAMET**

### **PRESENTATION DU CENTRE**

Le centre de secours de 1<sup>ère</sup> catégorie de MAZAMET défend 22 000 habitants repartis sur 9 communes (Mazamet, Aussillon, Aigüefonde, Payrin Augmontel, Bout du pont de l'Arn, Pont de l'Arn, Le Ventrou, St Amans Soult, St Amans Valtoret). L'effectif du centre est d'environ 55 sapeurs pompiers volontaires et 17 sapeurs pompiers professionnels. Il est dirigé par le Capitaine PATRICK CANTE.

Ce centre, construit à la fin des années 1970, comporte plusieurs bâtiments distincts, traversé par une rue. Ce centre ne dispose pas d'une aire de manœuvre ni de tour de manœuvre ainsi que d'infrastructure pour la pratique du sport. Les remises ne sont plus adaptées aux nouveaux gabarits de certains véhicules lourds et le centre ne dispose pas de locaux VSAV répondant aux normes d'hygiène. Les vestiaires sont quasiment inexistantes et ce centre de secours comporte une section JSP.

Il se situe en plein centre ville de MAZAMET.

Le nombre d'interventions pour l'année 2015 à été de 1444 interventions. Ce chiffre est pratiquement stable d'une année sur l'autre.

### **EQUIPEMENT EN MATERIEL**

L'équipement du CS MAZAMET correspond à :

- 1 FPT (Fourgon Pompe Tonne)
- 1 FPTLHR + MPR ( Fourgon Pompe Tonne Léger Hors Chemin + Moto Pompe Roulante)
- 1 CCF (Camion Citerne Feux de forêt)
- 1 CCFS (Camion Citerne Feux de forêt Super)
- 2 VSAV (Véhicule de Secours d'Assistance aux Victimes)
- 1 VSR (Véhicule de Secours Routier)
- 1 EPS (Echelle Pivotante Semi-automatique)
- 2 VL (Véhicule de Liaison)
- 1 VLTT (Véhicule de Liaison Tout Terrain)
- 2 VTP (Véhicule de Transport de Personnel)
- 1 VTU (Véhicule Tout Usage)
- 1 Remorque PMA (Poste médical avancé)
- 1 Remorque embarcation

D'autre part, le CS MAZAMET doit avoir une zone de stockage importante pour les éléments suivants :

- Lot Energie
- Lot Bâchage
- Lot Tronçonnage
- Lot Epuisement
- Lot Eclairage
- Lot SSO
- Lot Ventilation

### **IV/ Schéma fonctionnel et liaisons du CS MAZAMET**

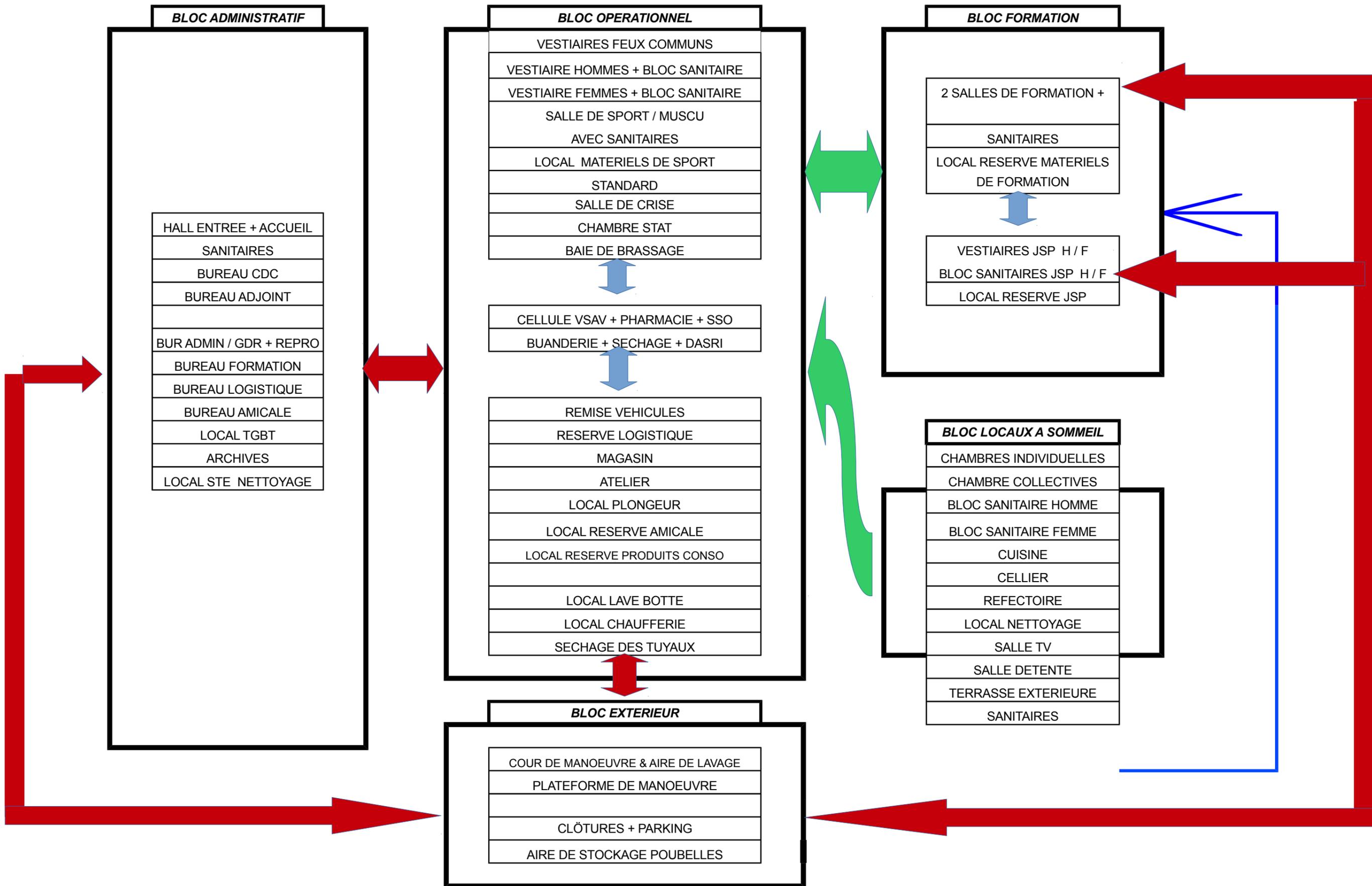
L'objectif est de construire un nouveau centre de secours actuel de telle manière à ce que soit respecté le schéma fonctionnel ci-après, ainsi que la nomenclature du futur centre de secours souhaité.

Il s'agit en effet de faire évoluer le centre de secours de MAZAMET de telle manière à ce qu'il soit dimensionné à la hauteur de son activité opérationnelle et administrative actuelle et future, tout en prenant en compte les contraintes techniques et structurelles.

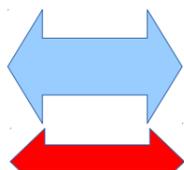
Ces documents serviront de base au dialogue entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre sélectionné.



**SCHEMA FONCTIONNEL ORGANISATION DU CIS MAZAMET**



**Légende :**



Liaison prioritaire interne au bloc

Liaison prioritaire

Acquitté en PREFECTURE le 19/10/2016

Liaison avec accès rapide

Liaison administrative



**ESTIMATIF SOMMAIRE CS MAZAMET**

**ESTIMATION POUR LE CIS MAZAMET**

Ratio bâtiment pour opération : 1300 € TTC / m<sup>2</sup>

Ratio VRD : 150 € TTC / m<sup>2</sup>

Surface VRD = 1.3 \* SHON

| DESIGNATION                           | QUANTITE            | SOUS TOTAL TTC | PRIX TOTAL TTC     |
|---------------------------------------|---------------------|----------------|--------------------|
| Bâtiment                              | 1790 m <sup>2</sup> | 2 148 000,00 € | <b>2 327 000 €</b> |
| VRD et Aire de Manœuvre               | 2000 m <sup>2</sup> | 300 000,00 €   | <b>300 000 €</b>   |
| Aire de lavage                        | 50 m <sup>2</sup>   |                | <b>10 000 €</b>    |
| Barrière accès                        | 8u                  |                | <b>10 000 €</b>    |
| Mat                                   | 1                   |                | <b>30 000 €</b>    |
| Tour de manœuvres                     | 1                   | 54 000,00 €    | <b>54 000 €</b>    |
| Accès RN modification des feux rouges | 1                   | 15 000,00 €    | <b>15 000 €</b>    |
| <b>TOTAL GENERAL (travaux)</b>        |                     |                | <b>2 746 000 €</b> |

| DESIGNATION                                                                                         | QUANTITE | SOUS TOTAL TTC | PRIX TTC |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------|----------|
| Adaptation au terrain (budget)                                                                      |          |                |          |
| Actualisation annuelle (budget)<br>(basée sur la moyenne des indices BT 01<br>des années 2015/2016) |          |                |          |

**COÛT TOTAL OPERATION (ESTIMATION).**

| DESIGNATION                                                                                                        | QUANTITE       | SOUS TOTAL TTC | PRIX TOTAL TTC     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|--------------------|
| Coût travaux global (avec estimation adaptation terrain et actualisation))                                         | 1              | 2 746 000€     | <b>2 746 000 €</b> |
| Frais divers (Maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, SPS, assurances, frais d'appel d'offres, taxes de PC, etc....) | 17,00%         | 436 390,00 €   | <b>466 820 €</b>   |
| AMO                                                                                                                | Forfait estimé | 100 000 €      | <b>100 000 €</b>   |
| <b>Coût global</b>                                                                                                 |                |                | <b>3 312 820 €</b> |

***Pour mémoire coût total opération GAILLAC 3 372 000 € TTC.***